

# CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-Verbal du Mardi 09 Mai 2023 à 20H

**Date de convocation** : 04 Mai 2023

**Présents** : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, GENTHON Agnès, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, SERREE Stéphane, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.

**Absent excusé** : ROSTAING Marc

**Pouvoirs** : ROSTAING Marc à CETTIER Nicolas

**Secrétaire de séance** : ORLOWSKI François



Après adoption du procès-verbal de la séance précédente à 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour :

### **Déclarations d'intention d'aliéner**

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

- les parcelles cadastrées : AB 213, AB 214, AB 474, AB 526 – 10 Rue Pailherey

Considérant que Mme BORRAS Isabelle est propriétaire de la parcelle concernée, Madame le Maire lui demande de se retirer.

- la parcelle cadastrée : D 1057 – 825 Voie des Vignes

- la parcelle cadastrée : AB 236 – 4 Rue St Antoine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

### **2023-23 Reprise voirie Allée des Cerisiers**

*Annule et remplace la délibération n°2023-22*

Considérant que M. BERNARD Daniel est un habitant du « lotissement du Pichat, Allée des Cerisiers », Madame le Maire lui demande de se retirer.

Suite à divers échanges avec le syndicat libre « Lotissement du Pichat, Allée des Cerisiers » et la SARL AMEGA pour la cession des parcelles D 986, D 987 et D 1000, Madame le Maire propose de reprendre ces parcelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'acheter les parcelles cadastrées D 986, D 987 et D 1000 pour 1€ symbolique,

- de prendre en charge les frais relatifs à cet achat,

- dit que l'entretien des espaces verts sera effectué par le syndicat libre « Lotissement du Pichat, Allée des Cerisiers » (ou les propriétaires des parcelles avoisinantes),

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat de ces parcelles.

## **2023-24 Changement rythmes scolaires**

Suite au courrier de l'Académie de Grenoble reçu le 03/11/2022 concernant les rythmes scolaires et en concertation avec les enseignantes, les parents d'élèves, le collègue J. BEDIER et la commune, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires des écoles maternelles et primaires de Le Grand-Serre à compter de la rentrée de Septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- valide les nouveaux horaires des écoles maternelle et primaire à compter de Septembre 2023 pour une durée de 3 ans, à savoir :

Lundi - mardi - jeudi – vendredi : 8h30 -12h00 / 14h00 – 16h30

## **2023-25 Décision modificative**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte la décision modificative n° 1 sur le budget principal.

Le 13 Juin 2023

**Le Maire,**  
**Agnès GENTHON**

**Le secrétaire,**  
**ORLOWSKI François**